

Chiffres et Statistiques

Les immatriculations de véhicules neufs Année 2015



Les immatriculations de véhicules routiers

Année 2015

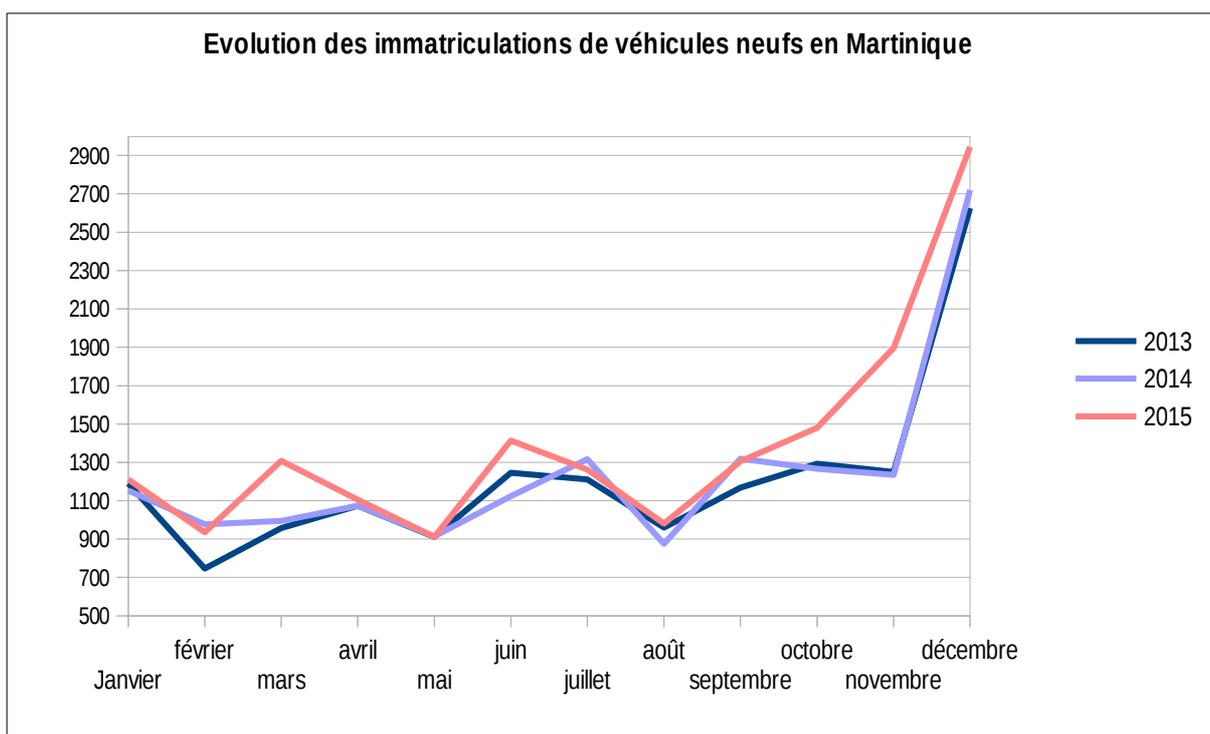
Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers du service de l'observation et des statistiques (SoeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV).

Sur l'année 2015, 16 757 véhicules neufs ont été immatriculés en Martinique dont 77 % dans la catégorie des voitures particulières.

1/ Les immatriculations de véhicules neufs en Martinique, en 2015 :

Genre du véhicule	En nombre
Autobus et autocar	67
Camionnettes	2 015
Camions	51
Tracteurs routiers	11
Cyclomoteurs	621
Motocycles	725
Remorques	66
Semi-remorques	17
Tracteurs agricoles	75
Divers agricoles	18
VASP	135
Voiturettes	21
Véhicules Particuliers	12935
Total des immatriculations de véhicules neufs	16 757

Source : RoeS – Répertoire statistique des véhicules routiers (cf définition des catégories de véhicules en dernière page)



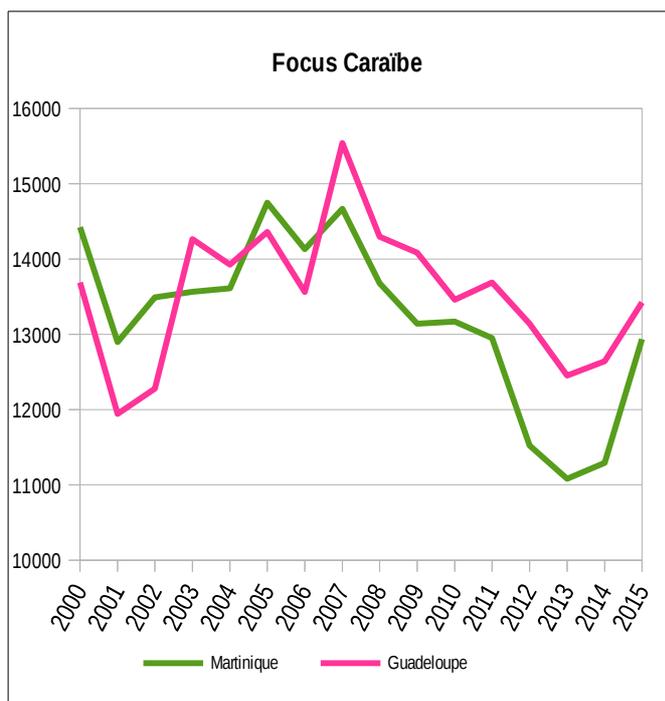
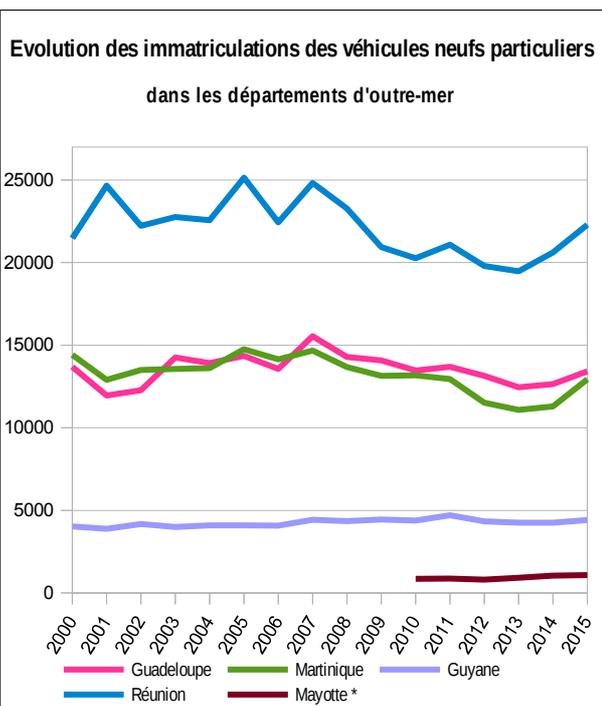
2 / Les immatriculations de voitures neuves particulières

Immatriculations des voitures neuves particulières dans les départements d'outre-mer

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Guadeloupe	13 691	11 943	12 278	14 264	13 926	14 359	13 562	15 539	14 295	14 084	13 459	13 688	13 140	12 453	12 642	13 423
Martinique	14 424	12 897	13 491	13 564	13 613	14 749	14 132	14 666	13 679	13 142	13 171	12 951	11 524	11 081	11 296	12 935
Guyane	4 031	3 887	4 167	4 001	4 087	4 085	4 071	4 437	4 357	4 446	4 385	4 701	4 334	4 260	4 253	4 414
Réunion	21 463	24 651	22 231	22 750	22 570	25 142	22 437	24 819	23 267	20 935	20 263	21 087	19 795	19 464	20 612	22 297
Mayotte *											859	876	805	917	1 055	1 084
Total	53 609	53 378	52 167	54 579	54 196	58 335	54 202	59 461	55 598	52 607	52 137	53 303	49 598	48 175	49 858	54 153

Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010

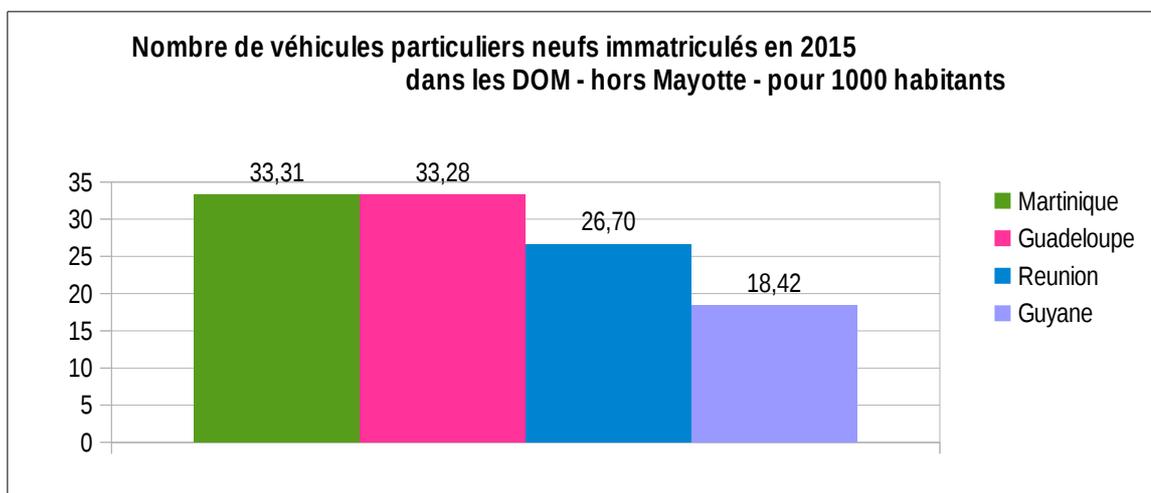
* Mayotte est devenu le 31 mars 2011 un département d'outre-mer



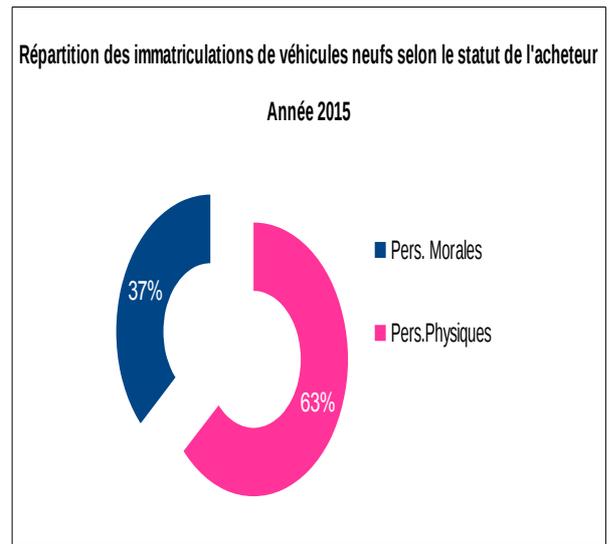
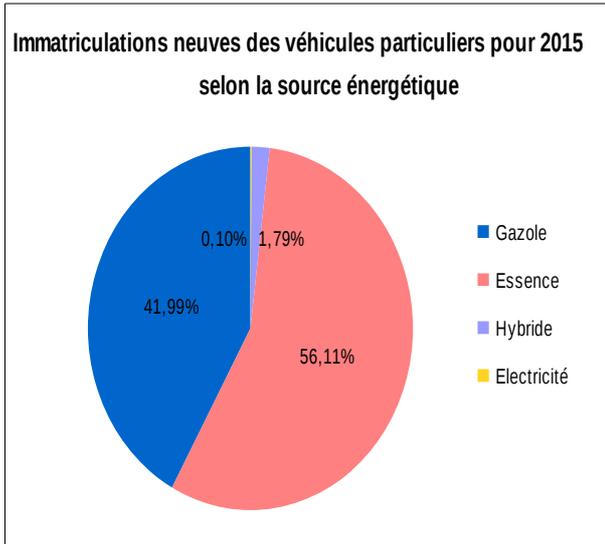
Malgré une décroissance du nombre de véhicules particuliers neufs immatriculés en Martinique depuis 2007 : -13 % tandis que ce taux n'est que de -9 % pour l'ensemble des DOM, la Martinique amorce depuis 2013 une reprise des immatriculations des véhicules neufs particuliers (+17%).

En 2015, 12 935 voitures particulières neuves ont été immatriculées en Martinique, soit 23,88% du nombre total de véhicules particuliers neufs immatriculés dans l'ensemble des départements d'outre-mer, un taux proche de celui de la Guadeloupe (24,79%) mais loin du taux de l'île de la Réunion (41,17%).

Cependant, si l'on compare le nombre de voitures immatriculées en 2015 par rapport à la population (RP 2012), la Martinique et la Guadeloupe disposent de 33 véhicules pour 1000 habitants contre 27% à la Réunion.



Ces voitures neuves sont pour 56%, des véhicules fonctionnant à l'essence (contre 48% en 2014) acquises dans 63 % des cas par des particuliers.

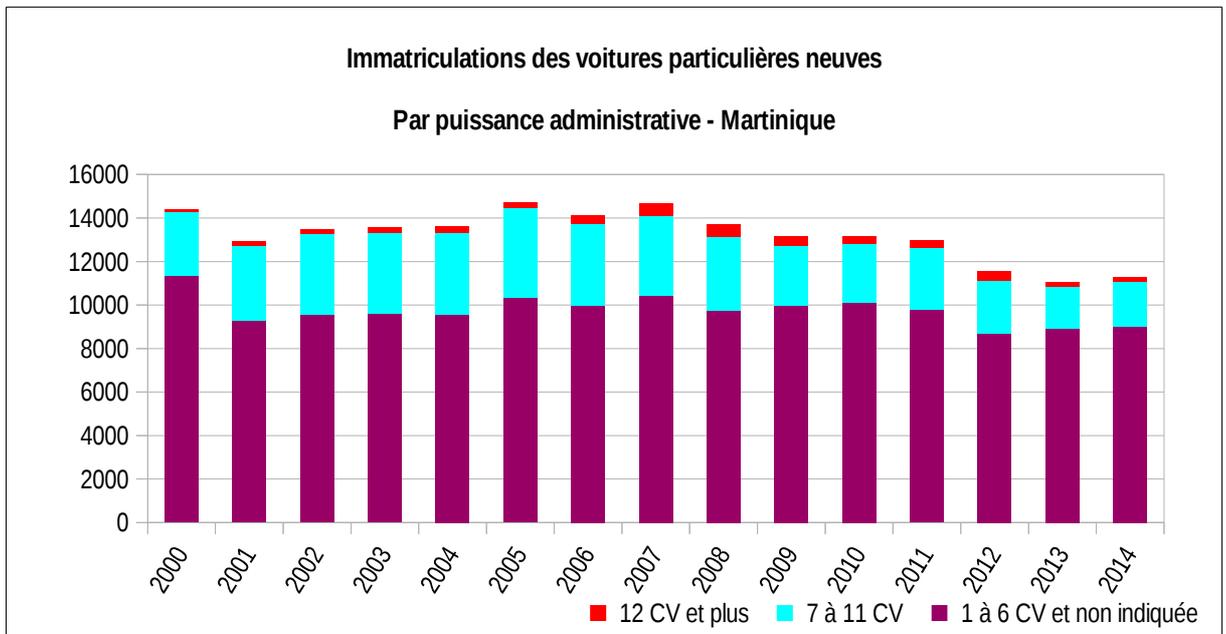


La puissance administrative reste principalement inférieure à 6 CV.

Immatriculations des voitures particulières neuves par puissance administrative en Martinique

Puissance administrative	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 à 6 CV et non indiquée	11 352	9 289	9 571	9 614	9 543	10 347	9 960	10 425	9 744	9 957	10 083	9 788	8 674	8 894	9 014
7 à 11 CV	2 942	3 424	3 705	3 721	3 773	4 124	3 775	3 683	3 372	2 759	2 741	2 831	2 432	1 965	2 056
12 CV et plus	130	184	215	229	297	278	397	558	563	426	347	332	418	222	226
Total	14 424	12 897	13 491	13 564	13 613	14 749	14 132	14 666	13 679	13 142	13 171	12 951	11 524	11 081	11 296

Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010



Ce graphique met en évidence le recul du volume d'immatriculations des grosses cylindrées au profit des plus petites : cette évolution serait-elle imputable à une prise de conscience croissante des enjeux environnementaux ou à des problématiques budgétaires ?

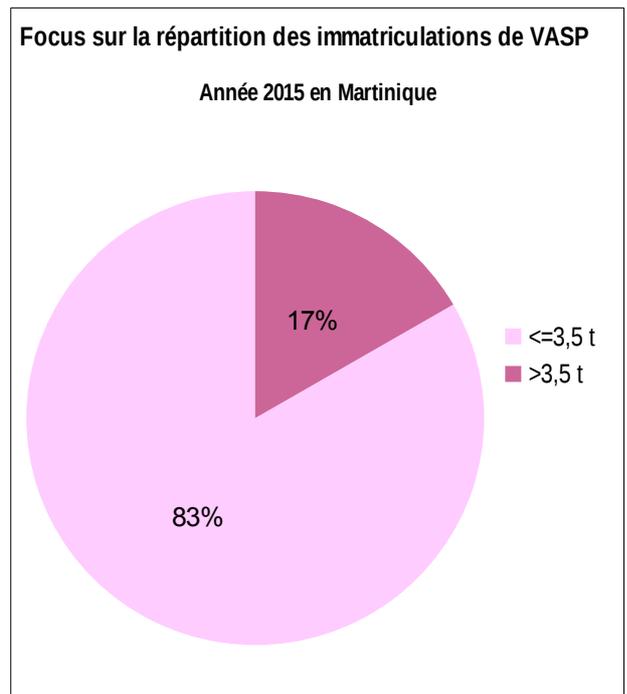
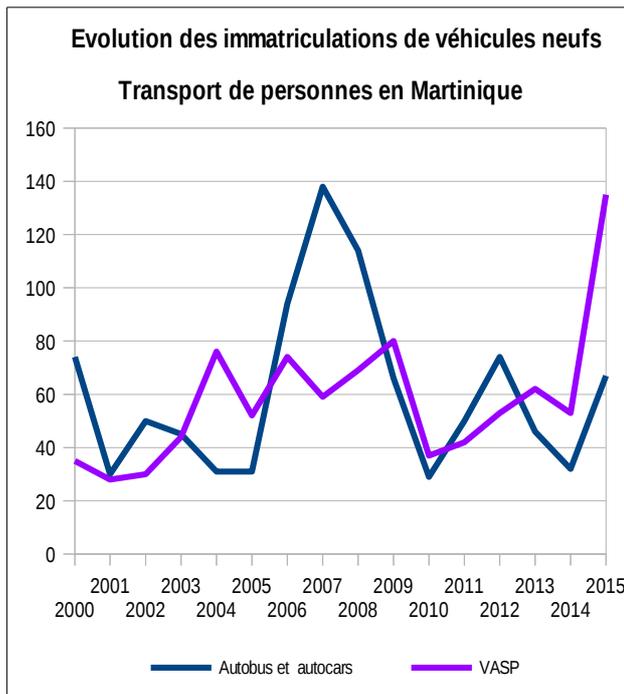
3 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles :

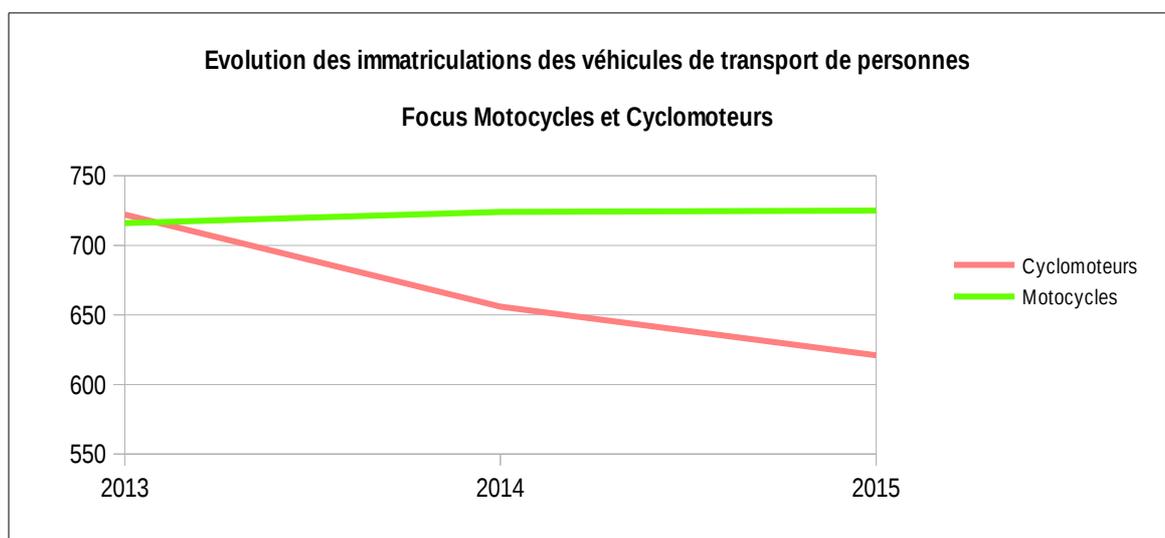
- **Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes**, les immatriculations de l'année 2015 ont doublé par rapport à l'année précédente. Les immatriculations de VASP restent largement supérieures à celles des autobus et autocars.

Les fluctuations importantes périodiques sont liées à l'attribution des délégations de service public de transport en commun.

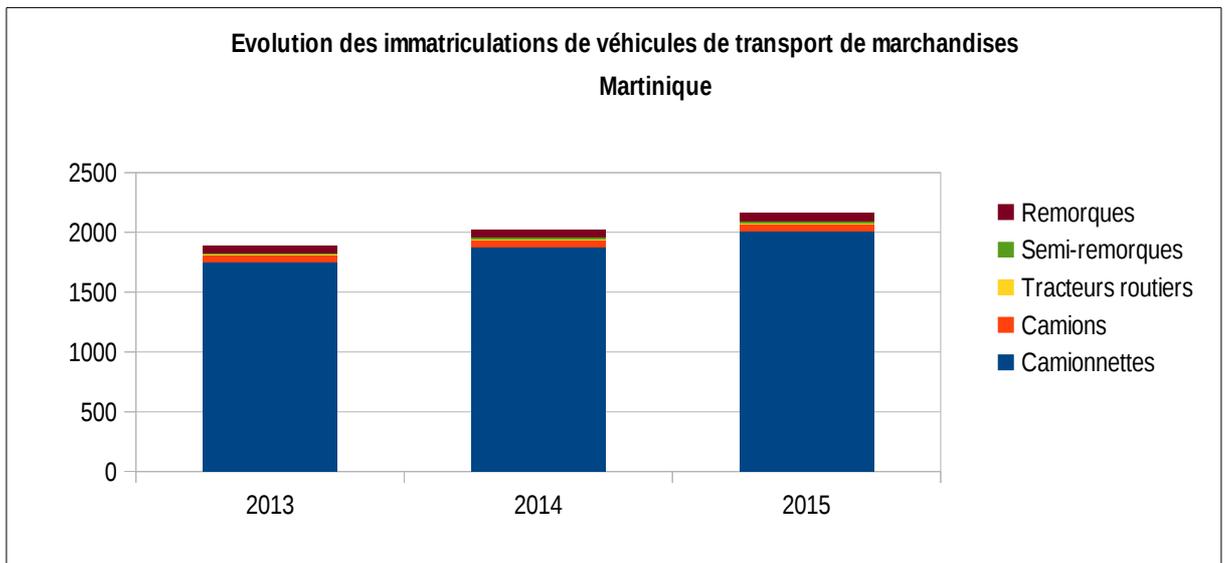
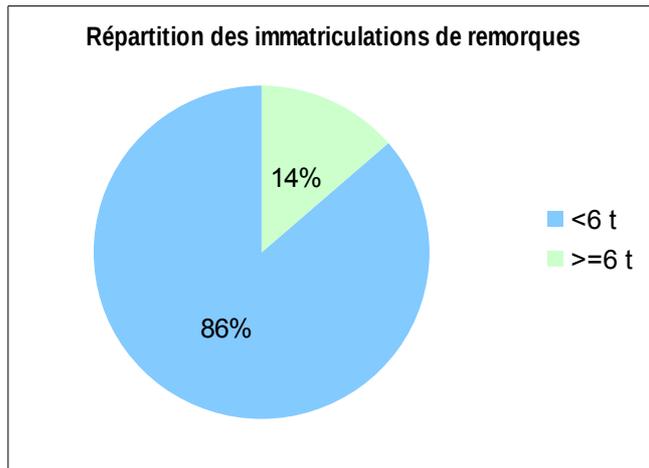
Il est à noter qu'en 2014, la répartition des VASP par rapport au tonnage était équivalente, ce qui n'est pas le cas en 2015 : 83% des VASP immatriculés ont un poids inférieur à 3,5T



En 2015, les motos neuves (catégorie regroupant les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur autres que les voiturettes et les motocyclettes) immatriculés en Martinique représentent 4,3% du nombre total de véhicules neufs immatriculés sur ce même département et 19% du nombre total d'immatriculations neuves hors voitures particulières. Cette catégorie de véhicules évolue à la hausse depuis quelques années mais reste relativement stable depuis 2013.

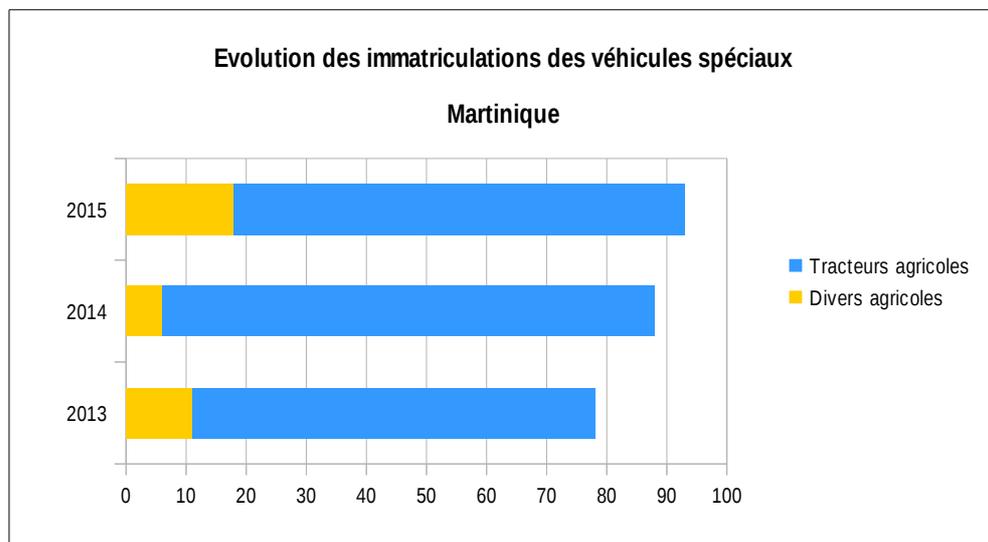


- **L'immatriculation des véhicules de transport de marchandises** augmente en 2015. Ainsi, cette année, camionnettes et camions représentent 12,3% des immatriculations de véhicules neufs et 96 % de l'ensemble des immatriculations des véhicules de transport de marchandises.



- **Sur le segment des véhicules spéciaux,**

Les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, ne font que progresser. La part des tracteurs agricoles continuant tout de même à être la plus conséquente chaque année



Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers) :

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SoeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés).

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaires (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle.

Les différentes catégories de véhicules :

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule Automoteur Spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole :

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

DEAL Martinique – SCPDT - Pôle Connaissance

Émilie AUBERT

Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
MARTINIQUE

BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher cedex

Tél. : 05 96 59 57 00
fax : 05 96 59 58 00



www.martinique.developpement-durable.gouv.fr